

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 21 juillet 2014 relatif pour l'année 2014 à la date de réunion de la seconde Commission nationale d'habilitation donnant un avis sur les demandes d'habilitation nationale des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

NOR : AGRG1417685A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 230-12,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La date de réunion de la seconde Commission nationale d'habilitation est fixée, pour l'année 2014, au 19 novembre 2014.

Art. 2. – Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juillet 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général adjoint
de l'alimentation,*
J.-L. ANGOT